

COMMUNE DE SAINT MARTIN DE CASTILLON

CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS VERBAL - SÉANCE DU 9 avril 2024

Présents : Mme CARBONNEL Charlotte, MM. DELAN Pascal, BERTEL Laurent, GONTERO Gaby, Mme GIOVALE Juliette, MM. BIANCO Pierre, REBECHE Nicolas, ESTELLE Thierry, DHAZE Emilien, M. PELLEGRIN Mathieu, Mmes RICHAUD Nathalie et GREGOIRE Marguerite

Procurations : M. DAROTTE Jean-Fabien donne procuration à M. PELLEGRIN Mathieu ; M. RIVOAL Alain, donne procuration à Mme CARBONNEL Charlotte ; Mme PASCAL Danièle donne procuration à Mme RICHAUD Nathalie

Secrétaire de séance : Monsieur BERTEL Laurent

Début de séance : 18h30

Fin de séance 19h54

Le quorum est réuni à l'ouverture de la séance,

1. **Administration générale** – Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2024

Débats et questions :

La délibération ne soulève pas de question.

Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité

2. **Budget** – Affectation de résultats exercice 2023 – Budget principal

Madame le Maire rappelle que lors de la séance précédente les comptes administratifs 2023 ont été adoptés comme suit :

- en section de Fonctionnement par un excédent de **44 959,37 €**
- en section d'Investissement par un excédent de **28 978,59 €**

Madame le Maire précise qu'il convient maintenant d'affecter ces résultats au BP 2024

Il est proposé de les affecter comme suit :

- compte 001 = excédent d'Investissement reporté **28 978,59 €**
- compte 1068 = excédent de fonctionnement capitalisé **450,00 €**
- compte 002 = résultat de Fonctionnement reporté **44 509,37 €**

Débats et questions :

Pas de question

Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité

3. **Budget** - Affectation de résultats exercice 2023 – Budget annexe transports scolaires

Madame le Maire indique qu'il faut faire la même opération concernant le budget annexe transports scolaires. Elle rappelle que lors de la dernière séance le conseil a adopté le compte administratif comme suit :

- en section de Fonctionnement par un déficit de **4 585,39 €**
- en section d'Investissement par un excédent de **125 867,56 €**

Madame le Maire propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

- compte 001 = résultat d'Investissement reporté **125 867,56 €**
- compte 002 = déficit de Fonctionnement reporté **4 585,39 €**

Débats et questions :

Pas de question

Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité

4. **Budget** –Taux des recettes fiscales locales 2024 (FB – FNB – TH)

En introduction, Madame le Maire rappelle qu'en octobre dernier le conseil a adopté une surtaxe sur taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Madame le Maire précise que l'assiette de cette surtaxe n'est pas exactement la même que celle de la THRS elle-même, celle-ci sera plus petite. C'est pourquoi nous avons été prudents sur le produit réel de cette surtaxe.

Aujourd'hui l'objet de la délibération est d'adopter les taux eux-mêmes. Madame le Maire précise que, comme nous nous y étions engagés, nous avons œuvré pour boucler le budget sans augmentation des taux. Ainsi il est proposé le maintien des taux sur les trois taxes de fiscalité locale. Ils s'établissent comme suit :

- Taxe Foncière Bâti :	24,99%
- Taxe Foncière Non Bâti :	70,40 %
- Taxe d'habitation :	10,90%

Débats et questions :

Pas de question

Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité

5. **Budget** – Approbation du budget primitif 2024 – Budget principal et budget annexe transports scolaires (fonctionnement et investissement)

Madame le Maire rappelle les cinq grands principes auxquels sont soumis les budgets des collectivités territoriales (annualité, universalité, unité, spécialité et équilibre réel).

Madame le Maire présente dans un premier temps le budget annexe transports scolaires. Elle précise qu'en fonctionnement ce budget est tanto positif tanto négatif mais que lissé sur 3 ans, les choses s'équilibrent.

La baisse des recettes d'exploitation est due à l'arrêt du transport des secondaires.

Madame le Maire détaille en nature les grandes catégories de dépenses et recette en matière de fonctionnement et précise qu'en matière d'investissement le budget s'équilibre à 137120 € mais indique qu'aucun achat de bus n'est programmée pour 2024. Le budget est donc présenté comme suit :

Budget annexe Transports Scolaires

recettes Investissement	137 120 €
dépenses Investissement	137 120 €
recettes Exploitation	56 389 €
dépenses Exploitation	56 389 €

Ensuite Madame le Maire présente les grandes catégories de dépenses et recettes sur le fonctionnement du budget principal et leurs évolutions prévues.

Sur la partie investissement, Madame le Maire présente les différentes opérations programmées au budget. Elle précise qu'ont été inscrites en recettes uniquement les subventions pour lesquelles nous avons eu une notification d'attribution. Pour les autres, en cours d'instruction, nous les inscrirons par la suite, ceci est une mesure de prudence.

Madame le Maire précise que la voirie Glorivette apparaît toujours car les travaux ont été réalisés fin 2023 mais ont été réglés début 2024.

Le budget est donc présenté comme suit :

Budget principal

recettes Investissement	310 969 €
dépenses Investissement	310 969 €
recettes Fonctionnement	1 056 144 €
dépenses Fonctionnement	1 056 144 €

Débats et questions :

Sur le budget transports scolaires : Une question est posée sur la fin de la convention avec la Région. Madame le Maire précise que notre convention nous lie jusqu'à la rentrée 2025.

Sur le budget principal : Madame Grégoire demande des précisions sur l'opération intitulée « reliure registres ». Madame le Maire précise que cela fait de nombreuses années que les registres (État civil, arrêtés et délibérations) n'ont pas été reliés il convient de le faire. Elle précise que nous l'avons inscrit en investissement, la comptable publique nous ayant indiqué que c'était ainsi dans le département où elle était précédemment, mais il y a un flou sur les imputations comptables. Peut-être devons nous faire ces dépenses en fonctionnement.

Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité

6. Administration générale – Fixation des créneaux d'ouverture de la piscine municipale et du CLSH d'été

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de fixer les créneaux d'ouverture de la piscine municipale pour l'été 2024, ainsi que ceux du CLSH d'été :

Il est proposé de fixer le créneau d'ouverture de la piscine municipale **du samedi 6 juillet au dimanche 25 août 2024**.

Et de fixer le créneau d'ouverture du centre aéré du **lundi 8 juillet au mercredi 31 juillet 2024**.

Madame le Maire précise que nous ouvririons le CLSH 3 jours de plus que les années précédentes c'est-à-dire 3 semaines et 3 jours au lieu de 3 semaine seulement l'idée étant de couvrir le mois complet.

Débats et questions :

Madame Pascal demande si nous avons trouvé une solution pour ouvrir la piscine aux élèves de l'école. La réponse est oui un maître-nageur a été trouvé les modalités doivent encore être convenues avec les services de l'Éducation nationale.

Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité

7. Finances/Régie – Approbation de divers tarifs (festivités, restaurant scolaire, alsh, clsh)

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de fixer les différents tarifs pour l'exercice 2024 :

Pour l'ensemble des tarifs énoncés ci-dessous, Madame le Maire propose de maintenir les tarifs 2023.

A.L.S.H EXTRA-SCOLAIRE

ALSH extra-scolaire	Tarif à la journée et à la demi-journée <u>avec repas</u>			Tarif à la demi-journée <u>sans repas</u>		
	Tarifs CAF RPI	Supplément	Tarif hors RPI	Tarif CAF RPI	Supplément	Tarif hors RPI
Quotient familial inférieur à 400	5 €	+ 3 €	8 €	3 €	+1,50 €	4,50 €
De 401 à 796	7 €	+ 3 €	10€	4 €	+ 1,50 €	5,50 €
De 797 à 996	8 €	+ 4 €	12 €	5 €	+ 2,00 €	7,00 €
De 997 à 1196	9 €	+ 4 €	13 €	6 €	+ 2,00 €	8,00 €
Supérieur à 1197	11 €	+ 5€	16 €	7 €	+ 2.50€	9,50 €

CLSH PERISCOLAIRE

QF inférieur ou égal à 796 €	1,50 € / jour
QF supérieur à 796 €	2,00 € / jour

Repas du 8 mai

- Tarifs pour les enfants de moins de 6 ans : Gratuit
- Tarifs pour les enfants de 6 à 12 ans : 11 €
- Tarifs pour les adultes (+ de 12 ans) : 22 €

PISCINE MUNICIPALE

✓ Entrées

Gratuité des entrées de piscine pour la journée d'ouverture du 6 juillet 2024.

- Enfants de moins de 3 ans : gratuit
- enfants, ados : 2,00 € (de 3 jusqu'à 18 ans)
- adultes : 4,00 €
- centre aéré : 1,40 € (enfants et accompagnateurs)
- abonnement enfants : 17,00 € (le carnet de 10 tickets)
- abonnement adultes : 36,00 € (le carnet de 10 tickets)

Débats et questions :

Pas de question

Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité

8. **Finances/Travaux** - Tranche 1 du projet de requalification du complexe « École primaire, restaurant scolaire, aire de loisirs » - partie « rénovation thermique du restaurant scolaire » : demande de subventions Fonds Verts 2024.

Madame le Maire rappelle que le projet de l'école est divisé en plusieurs tranches.

Elle précise que le coût prévisionnel la partie rénovation thermique du restaurant scolaire, évalué par l'estimatif des études, est de 80 515,60 € HT

Elle rappelle également que lors du dernier conseil, sur la partie rénovation thermique de la cantine, nous avons adopté une délibération de demande de subvention auprès de la Région Sud au titre du dispositif « Nos communes d'abord » opération destinée aux communes de moins de 1500 habitants.

Le 28 mars 2024 nous avons reçu un courrier du Préfet de Vaucluse du portant sur le dispositif « Fonds vert », Il est donc aujourd'hui demandé à l'assemblée d'approuver une demande subvention au titre du Fonds vert 2024.

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

RÉNOVATION THERMIQUE RESTAURANT SCOLAIRE & MUTUALISATION CHAUFFAGE					
Travaux	63 800,00 €	Etat (Fonds Vert)	Totalité	61%	49 000,00 €
Honoraires	12 887,60 €	Région (NCDA)	Totalité	19%	15 000,00 €
Divers	3 828,00 €	Autofinancement Commune		21%	16 515,60 €
SOUS-TOTAL	80 515,60 €	SOUS-TOTAL			80 515,60 €

Débats et questions :

Pas de question

Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité

9. **Ressources Humaines** – Ouverture de postes non permanents (personnel nécessaire au fonctionnement de la piscine)

Pascal Delan 1^{er} adjoint, expose les besoins en recrutements nécessaires à l'ouverture de la piscine municipale pour l'été 2024. Il y a lieu de recruter 1 maitre-nageur, et 5 adjoints techniques qui occuperont les fonctions de caissiers/agents d'entretien des locaux.

Il est donc proposé au conseil d'approuver ces ouverture de postes non permanents.

Débats et questions :

Il est demandé si le maitre-nageur est le même que l'an dernier. Il est répondu que non, celui de l'an dernier ne peut pas revenir pour des raisons personnelles.

Il est demandé si les caissiers sont toujours les « petits jeunes ». Il est répondu que oui.

Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité

10. **Ressources Humaines** – Modification du tableau des effectifs permanents

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'un agent, rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps partiel choisi de 28 H hebdomadaires, est actuellement mis à disposition de la commune de GIGNAC, à raison de 8 H hebdomadaires, et de la commune de VIENS, à raison de 8 H hebdomadaires. L'agent serait susceptible de demander sa mutation auprès de ces communes.

Afin de pourvoir à son remplacement, il convient d'ouvrir un poste d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 20 H hebdomadaire. Madame le Maire précise que le recrutement ne sera lancé que lorsque nous aurons reçu la demande de mutation formelle de l'agent.

Débats et questions :

Pas de question

Vote : La délibération est adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

Arrêt des activités du Laboratoire départemental d'analyse

Nicolas Rebêche donne des précisions sur les modalités de fermeture du laboratoire d'analyses. Ce laboratoire est celui qui réalise les analyses dans nos cantines. L'arrêt complet des activités est prévu au 1^{er} septembre. Nous allons être contraints de passer par un laboratoire privé. Laurent Bertel demande si c'est obligatoire. Il est répondu que oui. Madame Giovale demande à quelle fréquence ils passent, il est répondu une fois par mois.

Appel à cotisation 2024 des Communes Forestières

Madame le Maire présente l'adhésion aux communes forestières. C'est une association de communes à laquelle nous n'adhérons pas précédemment. Dans le cadre du projet de l'école et de la demande de bonification Bois des Alpes. La cotisation annuelle est de 250€ Le conseil donne avis favorable

Fibre Mairie

Laurent Bertel indique que nous avons fait réaliser un devis pour équiper la mairie avec la fibre (changement des appareils et du standard). Le montant est d'environ 1000€. ***

Procès Verbal approuvé à l'unanimité, lors de la séance du 29 mai 2024